

Comment se créa la Croix-Rouge suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **72 (1963)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMENT SE CRÉA LA CROIX-ROUGE SUISSE

Ses débuts...

Les guerres qui sévirent en Suisse aux environs de 1860 sont à l'origine de la fondation de la Croix-Rouge suisse qui fut créée à Berne le 17 juillet 1866, sur l'initiative du Général Henri-Dufour et du Conseiller fédéral Jakob Dubs; elle portait alors le nom de « *Société de secours aux militaires et leurs familles* » et organisa de nombreuses actions d'entraide pendant la guerre de 1870/71. Ses ressources financières très limitées ne lui permirent cependant pas de seconder efficacement le service sanitaire de l'armée et comme il n'existait pas, à l'époque, d'activité de paix pouvant être poursuivie sur le plan national, les sections régionales se détachèrent peu à peu de l'organisation centrale et la dernière assemblée des délégués qui eut lieu le 17 avril 1871 proclama l'indépendance complète des associations cantonales.

L'idée de la Croix-Rouge connut une nouvelle impulsion au cours des années 1880—1881, par suite de la fondation des premières sociétés sanitaires militaires et de leur groupement en une association centrale suisse: la Société suisse des Troupes du Service de Santé qui s'affilia à la Croix-Rouge suisse en qualité d'institution auxiliaire en 1897.

Réunis à Olten le 25 avril 1882, les délégués des diverses institutions d'utilité publique fondèrent la « *Société centrale suisse de la Croix-Rouge* » qui se fixa pour tâche d'améliorer les soins aux malades en temps de paix comme en période de guerre. Le 10 mai 1882, le Comité de l'ancienne « *Société de secours aux militaires et leurs familles* » fut dissous et ses pouvoirs furent transmis à la nouvelle Société de la Croix-Rouge. Comme celle-ci ne disposait malheureusement pas de moyens financiers suffisants pour organiser les cours prévus à l'intention du personnel infirmier, pour créer de nouveaux services hospitaliers et pour mettre sur pied des colonnes de brancardiers affectées au transport des blessés et des malades, la Direction de la Société procéda, en 1886, à une révision des statuts qui restreignait l'activité de l'organisation. Son unique tâche consistait désormais à seconder le service sanitaire de l'armée. Dès lors, les activités découlant de l'aide à apporter aux victimes d'accidents furent prises en main par l'Alliance suisse des Samaritains, aujourd'hui principale institution auxiliaire de la Croix-Rouge suisse, qui fut fondée le 1er juillet 1888, à Aarau et demanda son affiliation à la Croix-Rouge suisse quelques mois plus tard déjà, tout en conservant son autonomie et son administration indépendante.

En 1893, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge procéda à une nouvelle révision de ses statuts. Dans les années qui suivirent, elle se développa lentement, mais de manière continue et la création, en 1898, d'un « *Secrétariat central de l'aide sanitaire volontaire* » marqua le début d'une collaboration plus étroite entre le gouvernement et l'armée d'une part, la Croix-Rouge et ses institutions auxiliaires de l'autre.

A la fin du XIX^e siècle, la signature de la Convention de La Haye du 29 juillet 1899 pour l'adaptation à

la guerre maritime des principes de la Convention de Genève donna en Suisse une impulsion nouvelle à l'idée de la Croix-Rouge.

A partir de 1900...

En 1901, la publication d'un « *Règlement sur le service de Santé de l'armée suisse* » donna une première base juridique aux Secours sanitaires volontaires et fixa les relations existant entre le service de Santé de l'armée et la Société centrale suisse de la Croix-Rouge. Un peu plus tard, l'arrêté fédéral du 25 juin 1903 concernant les secours volontaires aux blessés et aux malades en temps de guerre reconnaissait la Société de la Croix-Rouge comme le seul organe central chargé d'organiser l'aide sanitaire volontaire sur le territoire de la Confédération suisse. Un appui financier lui était dès lors assuré par cette dernière.

En 1906, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge reprit l'activité du Secrétariat central de l'aide sanitaire volontaire assumée jusque-là par l'Alliance suisse des Samaritains. A partir de cette date, les devoirs que notre Société nationale s'engagea à remplir en faveur de l'armée formèrent le centre de ses préoccupations et la formation de personnel infirmier, notamment, devint l'une de ses tâches essentielles.

Une loi fédérale « *sur la protection de l'insigne et du nom de la Croix-Rouge* » fut décrétée en 1910 et quatre ans plus tard, soit le 23 mars 1914, la Société centrale suisse de la Croix-Rouge prit définitivement le nom de « *Croix-Rouge suisse* ». Elle « *avait pour objet l'organisation et l'utilisation du service sanitaire en temps de paix et en temps de guerre* ».

*

De nos jours...

De nos jours, la Croix-Rouge suisse dénombre 75 sections régionales groupant 61 079 membres individuels et 1655 membres collectifs, ainsi que quatre institutions auxiliaires:

La Société suisse des troupes du service de Santé qui réunit 3275 membres actifs, passifs et vétérans et dont la tâche principale est de promouvoir la formation hors-service des membres de la troupe sanitaire de l'armée;

L'Alliance suisse des Samaritains. Comptant plus de 1205 sections et groupant environ 150 000 membres dont 50 000 membres actifs, cette institution auxiliaire voue une attention particulière à la formation du public en matière de secourisme et de soins aux malades;

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés dont la structure et l'organisation ont été modifiées en 1961 et qui dénombre actuellement 11 sections régionales totalisant un effectif de 5000 membres actifs;

L'Association des établissements suisses pour malades qui groupe 420 établissements totalisant plus de 66 000 lits et qui s'efforce en particulier de coordonner les efforts des maisons hospitalières en les aidant à résoudre leurs préoccupations d'ordre administratif et économique.